

Prêt de broyeurs de végétaux

La Ville met en place un service de prêt de broyeurs de végétaux, fournis par le Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Le broyat obtenu à partir des branchages est une excellente solution pour réduire ses déchets verts. Limitation des plantes invasives grâce au paillage, réduction de l'arrosage, utilisation en tant que matière sèche dans un composteur : ses atouts sont nombreux.

Pour faire une demande de prêt, il suffit de compléter [une fiche](#) et [une convention de prêt](#), de fournir **une pièce d'identité, un justificatif de domicile** de moins de trois mois et **une attestation de souscription à une assurance**.

À noter : le broyeur devra être récupéré le **vendredi de 13h30 à 16h sur rendez-vous au [01 88 28 78 97](tel:0188287897) impérativement** en précisant vos coordonnées téléphoniques auprès du service parcs et jardins, au 5 rue du 8 mai 1945, et **restitué le lundi aux mêmes horaires** (durée de prêt de 72h maximum).

Les haies et arbres constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité, en particulier durant la période de nidification des oiseaux. Pour cette raison, l'élagage est interdit par la loi pour les parcelles agricoles du 15 mars au 31 août, et fortement déconseillé pour les jardins privés et collectifs.

En ville, les jardins sont des lieux précieux pour les oiseaux, **privilégiez la fin de l'été, ou la période automnale et hivernale pour vos élagages**.

Documents utiles

[Fiche de prêt 93,13 Ko, pdf](#)

[Convention 2,66 Mo, pdf](#)